

Commune de

MONTLIEU LA GARDE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°6.2.a : Liste des servitudes d'utilité publique

AC2
EL11
I4 Distribution
I4 Transport
AS1
PT2
PT3

	Prescrit	Projet arrêté	Approuvé
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)			
Elaboration	11 mai 2009	10 avril 2017	28 novembre 2017

Vu pour être annexé à la décision municipale

En date de ce jour : Le 28 novembre 2017

Le Maire : Nicolas MORASSUTTI

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Voir plans des servitudes d'utilité publique : pièce 6.2.b

Code	Libellé servitude type	Acte création	Textes législatifs	Gestionnaire
AC2	Site inscrit- Grotte des Fadets et parcelle 276bis	DT du 31.12.1942	Art. 17 loi du 02.05.1930 modifiée	DREAL
EL11	Interdiction d'accès - déviation RN 10	AP du 06.07.1989	Art. L.123-1, 131-1, 141-1 du Code de la voirie routière	DIRA
EL11	Interdiction d'accès - route Express RN 10	DT du 04.08.1977	Art. L.123-1, 131-1, 141-1 du Code de la voirie routière	DIRA
I4	Lignes de distribution d'énergie électrique		Art. L.323-3 et suivants du code de l'énergie	ERDF
AS1	Servitude de protection des eaux potables- PPR Coulonge/Charente secteur général	AP du 31.12.1976	Art L.1321-1 à 1321-10 du code de la santé publique	A.R.S. Poitou-Charentes
I4	Lignes de transport d'énergie électrique : - LIAISON 90kv n°1 BARBEZIEUX MONTGUYON - LIAISON 90kv n°1 BUSSAC – MONTGUYON - LIAISON 90kv n°1 JONZAC MONTGUYON - LIAISON 90kv n°1 MONTENDRE MONTGUYON		Art. L.323-3 et suivants du code de l'énergie	RTE – GMR Poitou Charentes Rue Aristide Bergès 17187 PERIGNY CEDEX 05 46 51 43 00 FAX : 05 46 51 43 30
PT2	Etablissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien : de Jonzac/Le Fief de Chaille n°ANFR : 0170140101	Décret du 9 septembre 2015	Art. L.54 à L.56 et L.63 et R.21 à R.26	Préfet

	à Montlieu-La-Garde/Milan n°ANFR : 0170140094			
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications		Art L.45 et L.48 du code des postes et télécommunications	France Télécom